

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Animation et promotion de la Ville

14. Concours des Maisons Fleuries et Jardins Potagers pour l'année 2025 – VIRE Déléguée

Françoise FOUBERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite aux opérations de classement des 18 candidats (dont 2 hors concours) effectuées par le jury du concours des jardins potagers, édition 2025, le lundi 23 juin, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord afin de solliciter l'avis au Conseil Municipal pour attribuer **770 € TTC** prévus au budget répartis de la manière suivante :

- 1) Une enveloppe de **230€00** à la 1^{ère} catégorie du concours « jardin pour le besoin personnel et familial » à raison de 4 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

	1 ^{ère} CATEGORIE-JARDIN POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (5 participants dont 1 hors concours)	
1	LEBOSSE Yvette - 3 rue Le Corbusier	65,00 €
2	HEUDE Bernard 89 Impasse Evelyne Burgot - St-Martin-de-Tvde	60,00 €
3	FOUCHER Henri "Chemin de La Martinière " St-Martin-de-Tvde	55,00 €
4	TETART Alain 3, rue Rosemonde Pujol	50,00 €
5	LEBRETON Claude 2, Impasse des Géranioms HC	0,00 €
TOTAL		230,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/14 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- 2) Une enveloppe de **540€00** à la 2nd catégorie « jardinier amateur cultivant lui-même son jardin potager dans un ensemble collectif pour le besoin personnel et familial » à raison de 12 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

	2ème CATEGORIE-JARDINIER AMATEUR CULTIVANT LUI-MEME UN JARDIN POTAGER DANS UN ENSEMBLE COLLECTIF POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (13 participants)	
1	AIME Marcelle - 9 Square Françoise Giroud	65,00 €
2	LECONTE Jacques - 115 rue de Bretagne	60,00 €
3	ROUSSIN Catherine - 9 Imp. Marcel Foubert	55,00 €
4	VITARD Gilles 15, Square Georges Pompidou	55,00 €
5	AUMONT Joël - 223 Avenue Georges Pompidou	50,00 €
6	LEMÉE Lydie - 27, Av. G. Pompidou	45,00 €
7	DELEBARRE Valérie - 82 Impasse de Picardie "Les Péniches"	45,00 €
8	THUAUX Marie - 132 Av. Georges Pompidou	40,00 €
9	ORANGE Danièle - 172 Av. Georges Pompidou	35,00 €
10 Exo	LEMONNIER Brigitte - 1 rue André Malraux	30,00 €
10 Exo	THOMAS Jacqueline 19, Square Georges Pompidou	30,00 €
12	LE BRETON Régine - 22 Avenue Georges Pompidou	30,00 €
13	ROBLOT Yves - 19 Place du Champ de Foire -Les Terrasses du Vaudeville HC	0,00 €
TOTAL		540,00 €

Suite aux opérations de classement des 23 candidats effectuées par le jury du concours des maisons fleuries, édition 2025, le lundi 23 juin, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord afin de solliciter l'avis au Conseil Municipal pour attribuer **2 070€ TTC** prévus au budget répartis de la manière suivante :

- 1) Une enveloppe de **1 830€00** à la 1^{ère} catégorie du concours « maison avec jardin » à raison de 18 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

	1ère CATEGORIE-MAISON AVEC JARDIN (19 participants dont 1 hors concours)	
014-200060176-20250923-14-DE	HEUDE Bernard 89, Impasse Evelyne Burgot - St-Martin-de-Tvde	150,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/14 du 15 septembre 2025 à 20h30

2	SALLARD Marie-Thérèse 23 Avenue de Franceville - St-Martin-de-Tvde	140,00 €
3	LEBOSSE Yvette 3, rue Lecorbusier	135,00 €
4	PINEL Ginette 9, rue du Valhérel	120,00 €
5	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums	115,00 €
6	TETART Colette 3, rue Rosemonde Pujol	110,00 €
7	TOULLIER Françoise 40, Rue Beauregard	110,00 €
8	FOUCHER Henri "Chemin de La Martinière" - St Martin de Tvde	105,00 €
9	DUBOSCQ Thérèse - 62 rue des Clairs Logis	100,00 €
10 Exo	GESLIN Régis 17, rue Marcel Foubert	95,00 €
10 Exo	PACORY Alexandre 56, rue des Clairs Logis	95,00 €
12	PALLIX Christiane 11, rue Charles Drouet	90,00 €
13	LECANU Pascal 21, rue des Clairs Logis	85,00 €
14 Exo	FAGNEN Isabelle 42, rue des Clairs Logis	80,00 €
14 Exo	VISSIERE Lydie 324 route de Granville "La Florie" - St Martin de Tvde	80,00 €
16 Exo	BERTON Daniel 22 av. de Franceville - St Martin de Tvde	75,00 €
16 Exo	HALOUZE Daniel 25, rue du 11 Novembre	75,00 €
18	DESPOIS Maryse 1006, rue de l'Artisanat	70,00 €
19	TOUILLON Jean-Pierre 2 Impasse Edmond Prével HC	0,00 €
TOTAL		1 830,00 €

- 2) Une enveloppe de **240€00** à la 2^{ème} catégorie de concours « habitation sans jardin » (terrasses, balcons, fenêtres) à raison de 3 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	2 ^{ème} CATEGORIE-HABITATION SANS JARDIN (Terrasses, balcons, fenêtres) (3 participants)	
1	JONDOT Huguette - La Besnardière - 116 ^{ème} RI USA - Bât. C - Appt. n° 29	85,00 €
2	JONDOT Véronique - La Besnardière - 116 ^{ème} RI USA - Bât. C - Appt. n° 31	80,00 €
3	DESCHAMPS Thérèse - La Besnardière - 116 ^{ème} RI USA - Bât. B - Appt. n° 15	75,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-14 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/14 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

4	LECANU Yves 606, avenue Georges Pompidou – Bât. A - Appt. N° 55 HC	0,00 €
TOTAL		240,00€

Titre :	3 ^{ème} CATEGORIE-FERME ET EXPLOITATION AGRICOLE (pas d'inscrit)
---------	--

Titre :	4 ^{ème} CATEGORIE COMMERCE (pas d'inscrit)
---------	--

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 03 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 septembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces différents prix.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/14 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Sabrina		☒		
LAUBENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20250923-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/14 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/14 du 15 septembre 2025 à 20h30